



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU MARDI 4 JUILLET 2023

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
30/06/2023

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	38

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre juillet à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 23_055_C

**Objet de la
délibération :**

**Transfert d'emprunts à
l'Agglomération d'Agen**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 29 juin 2023, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le mardi 4 juillet 2023 à 14 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum (art. L2121-17 du CGCT).

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Claudine MARTY (Bourran), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Chantal GILLES (Dausse), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Brigitte CERVERA (Fieux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Alain GIBRAT (Laugnac), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), William BALDI (Montesquieu), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Pascal DANDY (Monviel), Max MICHEL (Moustier), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Aldo RUGGERI (Prayssas), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Jean-Michel POIGNANT

(Saint Pardoux du Breuil), Michel SABATIER (Saint Pé Saint Simon), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Claude MOINEAU (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Philippe BOURGOIN (Varès), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran) et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot).

Étaient également présents (sans pouvoir de vote) :

Madame Sylvie MAURIN, Maire de Villebramar.

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agné), Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MÊLON (Aiguillon), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMANS (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Aurillac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES et Damien LE LAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jacques DUBICKY – 2 voix (Blanche fort sur Briolance et SI La Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baise), Nicole GÉRION (Cahuzac), Yannick SEMPÉ (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON et Christian GILLET (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Line LALAURIE (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnau de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Pierre SICAUD (Castillonnès), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Pierre IMBERT (Caumont sur Garonne), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE - 2 voix (Cuzorn et SI La Lémance), Michel MASSET (Damazan), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Sylvain DA DALT (Durance), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Pierre MOULY – 2 voix (Fumel et SI La Lémance), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret),

Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Séverine BANCON (Gratelpout Saint Gayrand), Éric JEAN (Grezet Cavagnan), Guy VICTOR (HautePAGE la Tour), Pascal ANDRIEU (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houillès), Christine SATTA (La Croix Blanche), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Marc BIRAU (Labretonnie), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Adrien BEAUDOUIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Joël BERNARD (Laroque Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Jean-Michel SAINT SIMON (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Léyritz Moncassin), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Reyne VAYSSIÈRES (Masquières), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Françoise BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ et Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Jean-Marie GARY (Monbahus), Éric MARCUZZO (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie Yvonne CONGÉ (Montayral), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Yoann KEMPEN (Moulinet), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Henri MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Michel DARROUMAN (Pindères), Patrick FRANKEN (Pinel Hauterive), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christiane LAFAYE LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Laurent DECAYEUX (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSINES (Saint Aubin), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Pascal GALOPIN (Saint Colomb de Lauzun), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born),

Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU (Saint Jean de Duras), Jocelyne TRÉVISAN (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Michel LAFFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Brunon BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Saint Gemme Martailac), Patrick BÉHAGUE et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savigna sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTENIER (Sembas), Alain BROUILLET (Sénestis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Jean-Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Denis DUTEIL (Taillebourg), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel ROUQUIER (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN, Michel LAVILLE et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villereal), Alain DALLA MARIA (Villeteau), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles) et Didier VAYSSIÈRE (SI La Lémance).

Secrétaire de Séance : Christian GIRARDI.

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n°23_055_C**Objet : Transfert d'emprunts à l'Agglomération d'Agen**

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 27 décembre 2022 portant retrait de l'Agglomération d'Agen du Syndicat EAU47,

Vu la délibération n°22_085_C du Comité Syndicat d'EAU47 définissant les conditions financières et patrimoniales du retrait de l'Agglomération d'Agen au 1^{er} janvier 2023 pour les communes de l'ex PAPS,

Vu la délibération n° DCA_058BIS/2023 du Conseil de l'Agglomération d'Agen en date du 11 mai 2023 relative au transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » au profit de l'Agglomération d'Agen dans le cadre du retrait des communes de l'ancienne communauté de commune Porte d'Aquitaine en Pays de Serres du Syndicat EAU47,

Conformément à l'arrêté inter préfectoral en date du 27 décembre 2022 portant retrait de l'Agglomération d'Agen du Syndicat EAU47, le montant de l'encours de la dette à transférer au 1^{er} janvier 2023 s'élève à :

- 1 608 898,86 € pour sur la compétence eau potable ;
- 1 042 818,54 € pour sur la compétence assainissement collectif.

Aussi, d'un commun accord avec l'Agglomération d'Agen et conformément à leur délibération n°DCA_058BIS/2023 en date du 11 mai 2023, il est prévu :

 **Sur la compétence eau potable**

1. le transfert de 3 emprunts dédiés, souscrits pour des projets spécifiques concernant des communes de l'ex-CCPAPS, pour un montant de 704 150,78 € (transférés au 01/01/2023) ;
2. le transfert d'une quote-part du reste de l'encours global du Syndicat (3,28% de 27 583 783,05 €), soit 904 748,08 € :
 - via le transfert de 4 contrats de prêts dont le Capital Restant Dû (CRD) au 1^{er} juin 2023 s'élève à 903 876,98 € (transférés au 01/06/2023) ;
 - et le versement d'une soulte de 871,10 €.

Les contrats transférés sont les suivants :

Banque	N° de prêt	Libellé	Durée	Taux	CAPITAL en €	CRD transféré en €
CRD au 1^{er} janvier 2023						
Caisse d'Epargne	5616364	AEP Bourg de St Jean de Thurac	20	Fixe 1,62	79 000	65 170,94
SFIL (ex Banque Postale)	MON540245E MON538904E UR / 0540634	Renouvellement AEP BEAUVILLE	20	Fixe 0,8	550 000	524 535,69
SFIL (ex Banque Postale)	MON540247E MON538906E UR / 0540636	Branchement AEP PUYMIROL	20	Fixe 0,8	120 000	114 444,15

CRD au 1 ^{er} juin 2023							
Caisse d'Epargne	8681484	Renouvellement des canalisations (prog 2009)	17	Fixe	3,45	1 000 000	351 032,63
Caisse d'Epargne	A3308131	Renouvellement canalisation (AEP 2008)	20	Fixe	4,89	1 000 000	330 759,89
Caisse d'Epargne	A3307177	Programme de travaux d'AEP 2005-2006	20	Fixe	4,55	450 000	150 915,11
Caisse d'Epargne	9058929	Programme AEP 2012	20	Fixe	4,6	200 000	71 169,35
Soulte							871,10
TOTAL							1 608 898,86

 **Sur la compétence assainissement collectif**

- le transfert de 2 emprunts dédiés, souscrits pour des projets spécifiques concernant des communes de l'ex-CCPAPS, pour un montant de 387 370,81 € (transférés au 01/01/2023) ;
- le transfert d'une quote-part du reste de l'encours global du Syndicat (2,24% de 27 617 017,95 €), soit 618 621,20 € :
 - Via le transfert de 4 contrats de prêts, dont le CRD au 1^{er} juin 2023 s'élève à 655 285,31 € (transférés au 01/06/2023) ;
 - et le versement d'une soulte de 162,42 €.

Les contrats transférés sont les suivants :

Banque	N° de prêt	Libellé	Durée	Taux	CAPITAL en €	CRD transféré en €	
CRD au 1^{er} janvier 2023							
C. Mutuel	20028102	STEP DE ST MAURIN	20	Fixe	1,57	146 000	120 334,47
SFIL (ex Banque Postale)	MON540246E MON538905E UR / 0540635	Réseaux BEAUVILLE	20	Fixe	0,8	280 000	267 036,34
CRD au 1^{er} juin 2023							
Caisse d'Epargne	9058531	Travaux d'assainissement 2011	15	Fixe	4,6	1 000 000	355 847,50
Caisse d'Epargne	A3307139/FH	Programme d'assainissement	20	Fixe	4,3	610 000	203 079,18
Caisse d'Epargne	A3308130	Travaux d'assainissement	20	Fixe	4,89	300 000	78 823,08

DEXIA Crédit Local	MON224474E UR / 0231635	Programme d'assainissement 2004	20	Fixe	4,34	250 000	17 535,55
Soulte							162,42
TOTAL							1 042 818,54

**Après en avoir délibéré,
le Comité syndical**

à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le transfert à l'Agglomération d'Agen des emprunts ci-dessus ;

AUTORISE la récupération d'une soulte, correspondant à la différence entre le montant total du capital restant dû à transférer, et le montant du capital restant dû des contrats de prêt effectivement transférés ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets de chacun des budgets concernés.

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre,

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Christian GIRARDI